



DECLARATION LIMINAIRE CTL DU 12 MAI 2017

Monsieur le Directeur,

Nous siégeons ce jour en 1ère convocation d'un CTL, ce qui, concernant les élus de Solidaires Finances Publiques n'était pas arrivé depuis plusieurs mois ! Par notre présence aujourd'hui, nous voulions démontrer que nous sommes toujours attachés au dialogue social lorsque celui-ci est réciproque. En effet, vous avez entendu et répondu favorablement à nos arguments sur la demande de report (ce CT étant initialement prévu le 2 Mai). Nous vous montrons donc que le boycott n'est pas systématique de notre part et que nous savons, quand il le faut, faire preuve de bon sens, dans un souci de dialogue social apaisé, si tant est que nous sommes écoutés et entendus,

Concernant les sujets à l'ordre du jour, nous tenions à revenir plus particulièrement sur le nouveau RI.

Lors du CTL du 24/3/2017, ce point avait déjà été soumis à avis...

Cependant, aucun secrétaire adjoint dans la représentation syndicale n'ayant été désigné, nous vous avons demandé de nous confirmer la validité de cette instance, puisque le règlement intérieur et le décret indiquent clairement cette obligation de désignation. Notre analyse n'était donc peut-être pas mauvaise, à moins que cette nouvelle présentation ne soit juste liée au fait que vous souhaitiez le faire voter sous votre direction...

Quoiqu'il en soit, notre positionnement sur ce point reste identique.

Pour Solidaires Finances Publiques, ce nouveau règlement intérieur, s'il devait être validé en l'état, entérine en cours de mandat une réduction drastique et arbitraire des droits des représentants des personnels. Nous ne pouvons que vous exprimer notre profonde colère face à l'attitude provocatrice du Directeur Général, qui prend toutes les mesures pour réduire le dialogue social.

Réduire les autorisations d'absences et les remboursements de frais, voilà la méthode imposée par la DG, avec l'objectif explicite d'empêcher les représentants du personnel d'assurer efficacement la défense des droits individuels et collectifs des agents.

Dans un contexte de restructurations permanentes où un dialogue social de qualité serait plus que jamais nécessaire pour le bien de tous, les décisions et la manière dont le DG traite les représentants du personnel sont inacceptables. De plus sans rentrer dans une analyse « politico-dgfip », les changements qui vont intervenir sont susceptibles d'entraîner une dégradation du dialogue social...

Localement, vous pourriez nous répondre que ce règlement s'impose à vous. Toutefois, dans certains départements, vos homologues ont accepté la demande des représentants. Lors de notre rencontre du 5 Avril 2017, vous nous avez affirmé votre attachement à un dialogue social de qualité et l'importance pour vous d'un « contre pouvoir » pour le bien des agents. Vous avez dans le cas présent la possibilité de mettre vos propos en application.

Un signe d'apaisement est nécessaire dans la période, et particulièrement dans ce département, votre prédécesseur ayant laissé un terrain social plus que tendu !

Enfin, puisque vous nous présentez aujourd'hui le rapport d'activité 2016, nous revenons donc sur l'un des points de ce rapport en particulier : les restructurations. Notre département a subi ces dernières années un nombre important de restructurations. Certes celles-ci résultent de décisions nationales, mais votre prédécesseur, en à peine 4 ans, a mis en place toutes ces décisions. Force est de constater que celles-ci ont engendrées une grande souffrance au travail pour les agents et des situations particulièrement sensibles.

Solidaires Finances Publiques a demandé au niveau national une pause dans ces réformes à marche forcée afin de pouvoir faire un réel bilan dans un cadre posé. Localement, nous avons également demandé cette pause ô combien salutaire.

Nous vous ré-itérons donc cette demande.